L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MERCREDI, (MATIN,) 1ER. DÉCEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 1er. décembre.

Le courrier du Nord nous met en possession des journaux de New-York du 11 dernier; ils annoncent un arrivage d'Irlande dans ce port apportant des dates assez récentes; c'est le paquebot *Joséphine*, capitaine Britton, venant de Belfast, par lequel on a reçu des papiers de cette ville du 16 octobre: les dates de Liverpool sont du 13, et celles du continent d'un jour plus fraiches que les dernières qui nous sont parvenues. Du reste, à en juger par les extraits que nous avons sous les yeux, ces nouvelles ne sont pas d'une haute importance. Nous allons en donner le résumé.

L'opinion s'accrédite assez généralement que, par suite de la douceur qui caractérise tous les actes du nouveau gouvernement français, les ministres de Charles X ne subiront pas la peine de mort.

Ici quelques détails relatifs à la déclaration d'indépendance de la Belgique; il paraît que les patriotes de ce pays s'étaient d'abord adressés au gouvernement français pour lui proposer la réunion de la Belgique à la France. M. Gendebien, député par le gouvernement provisoire de Bruxelles pour offrir cette alliance à la France, a eu plusieurs entrevues avec le ministre des affaires étrangères et ses collègues, mais sa mission est restée sans succès. On lui répondu que la France verrait sans doute avec la plus vive satisfaction s'établir entre elle et les Belges des relations d'amitié plus intimes, mais que dans ce cas même elle ne pouvait perdre de vue la tranquillité générale de l'Europe, et que cette tranquillité serait troublée par la réunion du territoire de la Belgique à la France, ou seulement en plaçant la première sous la protection immédiate de la seconde. C'est par suite de cette réponse que le gouvernement provisoire a lancé une proclamation déclarant l'indépendance de la Belgique. Il s'agit maintenant de savoir quelle forme de gouvernement on donnera à cet état et sous quel chef il sera placé; on ne pense pas qu'il s'élève d'ailleurs aucune objection sérieuse à son indépendance. Il n'est pas inutile d'ajouter que ces détails sont extraits du *Courier* de Londres, et que si, d'un côté, cette circonstance doit y ajouter quelque poids; d'un autre, on peut supposer que le journal officiel de milord-duc n'est pas complètement informé des intentions définitives du cabinet de Paris. Nous ne sommes plus au temps de Polignac, il est bon de se le rappeler. Les patriotes Belges n'ont jamais fait mystère de leur désir de se réunir à la France; et il serait bien singulier que celle-ci rejetât aujourd'hui une proposition aussi avantageuse et qu'elle n'a pas provoquée! Il y a là dessous quelque ruse diplomatique, le temps nous le dévoilera.

Il paraît que les constitutionnels Espagnols qui se réunissaient sur la frontière de France, se sont organisés et ont nommé une régence pour diriger leurs opérations; elle siége, dit-on, à Bayonne, mais tout se fait dans le plus grand secret. La nouvelle de l'insurrection de Cadix n'est pas confirmée.

Plusieurs cantons suisses sont toujours dans un état de fermentation: le 29 septembre, M. Landvoyer Fischer a été attaqué dans les rues de Berne et contraint à chercher un refuge dans un corps de garde. Le gouvernement de ce canton a appelé des troupes dans la ville, et le 30, 12 pièces de canon étaient braquées devant l'hôtel-de-ville. A Zurich, des troubles ont aussi éclaté.

Ce qui ne paraîtra pas peu surprenant c'est la nouvelle d'une insurrection dans la Toscane, de toutes les parties de l'Italie celle qu'on croyait la moins disposée à la révolution, parce qu'elle est gouvernée par un prince sage et éclairé. Le drapeau tricolore a été arboré dans la capitale de ce grand-duché, et des cris de *Liberté, Constitution* &c. se sont fait entendre de toutes parts. Heureusement les militaires ne sont pas intervenus, et avec le temps les autorités civiles sont parvenues à rétablir l'ordre. Le grand-duc, sa famille et les ministres étaient absents lorsque ces troubles ont éclaté, et on dit que c'est cette absence même des membres du gouvernement qui a donné lieu à la manifestation de ces sentimens républicains. Néanmoins, ce fait prouve qu'il ne faut qu'une occasion favorable pour susciter dans toute l'Italie des mouvemens sérieux qui amèneront la fin de ce régime oppressif qui pèse sur le peuple, et forceront les gouvernants à accorder des constitutions à leurs sujets et des lois qui les mettent à l'abri de la tyrannie des ministres et les protègent contre les caprices et les prodigalités de cours dissolues.

Le *Constitutionnel* de Paris dit, que le sujet de toutes les conversations à Florence est la nouvelle de la formation d'un congrès de tous les souverains de l'Italie, qui doit se réunir à Vienne. On ajoute que le prince de Salerne a déjà reçu l'ordre de s'y rendre pour le roi de Naples. Le grand-duc de Modène et le prince de Lucques doivent aussi être présents à ce congrès. La cour de Rome y sera représentée par le cardinal de Mucchi, celle de Sardaigne par le comte Alfieri de Sostengo, et la grande-duchesse de Parme et de Plaisance par le marquis de Piombino. On doute beaucoup que ces potentats puissent réussir à empêcher les troubles dont leurs états sont menacés, à moins qu'ils ne fassent de grands sacrifices et de grandes concessions aux Italiens, qui consisteraient surtout à leur accorder la liberté individuelle et des constitutions libres.

De la France, les journaux que nous avons sous les yeux ne disent que peu de chose. L'adresse votée par la chambre des députés, à propos de la discussion sur l'abolition de la peine de mort, a été présentée au roi qui l'a accueillie avec bienveillance. Sa réponse fait connaître qu'il partage l'opinion des partisans de ce grand changement que réclament les lumières du siècle et la raison de tous les temps. Du reste, il ne fixe aucune époque pour la présentation d'un projet de loi.

BOSTON, 9 novembre.

Le brick *Plato*, capitaine BRADFORD, venant de St. Sébastien, est arrivé dans ce port. On a reçu par cette occasion des journaux de Bordeaux du 5 octobre. Les dépêches publiques de St. Sébastien ont été apprimées par ordre du gouvernement. Nous apprenons néanmoins également par le capitaine Bradford, que l'Espagne était dans une grande fermentation; que des hommes de caractère et jouissant d'une certaine influence quittaient journellement l'Espagne pour se rendre sur la frontière de France. Il est informé par le négociant qui l'a expédié, que plusieurs individus très-influents ont été arrêtés à Madrid, et que des forces espagnoles se rassemblaient à Bayonne, où 12,000 hommes étaient déjà réunis, pour profiter de la première occasion favorable pour envahir l'Espagne. Il est évident qu'une crise est au moment d'éclater; le gouvernement prend d'actives mesures, établit des fortifications, &c. pour pouvoir résister au torrent dont il est menacé. Sa majesté la reine d'Espagne a donné le jour à une fille, à la grande joie du roi. *(Daily Advertiser.)*

EXTÉRIEUR.

HOLLANDE.

ANVERS, 8 octobre.

Le prince d'Orange a publié une seconde proclamation, par laquelle il fait connaître les noms des membres du gouvernement provisoire; tous sont Belges; il invite tous les députés aux Etats-Généraux appartenant aux provinces méridionales à se réunir à lui dans cette ville pour délibérer sur les affaires du pays. Cette mesure paraît produire une satisfaction générale, et a été bien accueillie à Bruxelles.

Déjà le gouvernement provisoire de Bruxelles manque d'unanimité, et on dit que le général Van-Halen s'est retiré.

Le prince d'Orange a passé hier en revue la garnison de cette ville, et a été très-bien accueilli par elle. On n'a pas approuvé ici le choix que le roi a fait du ministre Van-Maanen.

PROCLAMATION.

LA HAYE, 7 octobre.

NOUS, GUILLAUME, &c. à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Fidèle au serment que nous avons prêté à la constitution, et conformement à l'obligation que nous avons à remplir envers nos sujets, nous avons vainement employé tous les moyens pacifiques pour calmer la revolte armée qui a éclatée dans les provinces méridionales. Voyant l'impossibilité, en conséquence des événemens qui se sont succédé avec tant de rapidité, de protéger les loyaux habitants de ces provinces contre les forces accablantes déployées contre eux, nous avons trouvé nécessaire de tourner notre attention sur cette partie de notre royaume, dont la fidelité à notre maison et aux institutions d'un ordre social bien organisé s'est manifestée d'une manière aussi positive. Vous voyez avec quelle rapidité la conduite dans laquelle une multitude digne de pitié a été entraînée, a produit de terribles desastres. Votre prudence, votre fidelité à vos devoirs, votre attachement à l'honneur, et surtout votre croyance en Dieu qui punit l'injustice, vous ont empêché d'être emportés par la tempête. La conservation de cette liberté dont les Pays-Bas Unis ont joui pendant des siècles, aurait été alors, peut-être, impossible pour toujours et votre ruine aurait été certaine. Habitants du pays loyal, votre force est maintenant nécessaire à la protection de votre patrie. Notre situation exige que vous vous armiez generalement, et que vous employiez votre energie à conserver ce que vous avez de plus cher et de plus sacré. La loi fondamentale declare que dans des circonstances telles que celle dans laquelle nous nous trouvons maintenant, c'est un des premiers devoirs des habitants du royaume de prendre les armes. Cet ordre est d'accord avec nos vœux. Aux armes, donc, votre souverain vous le demande avec instance! Aux armes, pour la cause de l'ordre et des lois! Aux armes, sous la protection du Dieu tout-puissant qui a si souvent sauvé les Pays-Bas et la maison d'Orange des plus grands dangers.

Nous donnerons l'ordre aux gouverneurs des villes et des communes de prendre de suite telles mesures qui seront nécessaires pour faciliter le prompt equipement des volontaires, et de la manière la plus convenable aux projets qui doivent être effectués en différents endroits. Ils recevront bientôt de nous les instructions nécessaires.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 9 octobre.

Le comité central a nommé deux notaires et douze envoyés de Bruxelles pour inspecter tous les lieux ravagés par l'ennemi, prendre note du dommage occasionné à chaque propriété, et des actes de violence commis contre les individus, afin de transmettre à la postérité les preuves des ravages inouïs commis dans la ville de Bruxelles par les troupes hollandaises, sous le commandement du prince Frédéric, des Pays-Bas.

—Le comité central du gouvernement provisoire, considérant que le gouvernement hollandais forcé à La Haye des commissions composées, entr'autres, de Belges qui faisaient partie dernièrement des Etats-Generaux, pour traiter des affaires de la Belgique; se référant à son décret du 4 octobre 1830, sur l'indépendance de la Belgique, déclare nuls et dangereux à l'independance et la sûreté de l'état, tous les actes ou transactions que des Belges ou autres non munis de pouvoirs du gouvernement provisoire, prendraient sur eux de signer et de conclure.

De Potter.—Ch. Rogier.—S. Wanderweyer.—Comte Felix de Merode.—*Par ordre*, J. Vanderlinden, *secrétaire*.

LIÉGE, 6 octobre.

Les négociations pour l'occupation de la citadelle ont été conclues ce matin. Voici les principales conditions.

Les troupes hollandaises remettront armes et bagages et se rendront par la route du gouvernement à Maestricht. Le général promet sur son honneur qu'il ne sera commis aucun excès.

Le fort sera remis à Lofvries, de la IIe. division, qui s'est engagé sur son honneur à le garder et le commander au nom du roi des Pays-Bas pendant dix jours, terme de cette convention.

Les Hollandais laisseront toute l'artillerie, excepté trois pièces de campagne.

Les Belges demeureront dans la citadelle, et recevront des provisions en les payant.

Ceux qui croient que l'honneur les oblige à se rendre à Maestricht, sont libres de le faire.

Il ne pourra être introduit de nouvelles troupes dans la citadelle durant le terme de la convention.

LIÉGE, 7 octobre.

Les 1100 Hollandais ont commencé hier après midi leur retraite sur Maestricht. Le général Van-Boëcap et les colonels Favauge et Pestiaux marchaient à leur tête. Le général Berlaymont, accompagné de son état-major, a pris congé du général Boëcap dans la plaine de Rocour; notre garde a suivi la garnison jusqu'en cet endroit. Les troupes hollandaises parties hier ont couché à Tongres, d'où elles devaient partir ce matin.

La milice du district de Verviers est arrivée hier soir à Liége. Il y a 2,000 miliciens dans la caserne de St. Laurent; la formation des compagnies s'avance rapidement; dans quelques jours, 4,000 gardes-nationaux Liégeois seront prêts à se mettre en campagne. L'exemple donné par la province de Liége sera sans doute suivi par les autres provinces.—*(Politique.)*

Une lettre de Maestricht du 7, dit: "Environ 3,000 Hollandais, débris de l'armée du général Gort Heemskerk, sont arrivés ici avant hier. Avec le renfort des troupes qui vient de votre citadelle, et qu'on attend ce matin, notre garnison sera forte de 7 à 8,000 hommes. Le second régiment de cuirassiers vient de partir pour Breda, il est composé en entier de Belges. On doute qu'il se rende au lieu de sa destination.—Un régiment, de dragons Belges a été envoyé à Ramsmont: la plus grande partie a déserté en route. —*(Politique.)*

FRANCE.

PARIS, 9 octobre.

Un courrier est arrivé hier avec des dépêches pour l'ambassadeur suédois, contenant la réponse du roi de Suède au roi des Français, et annonçant que de nouvelles lettres de créance seront expédiées à l'ambassadeur par le prochain courrier.

—Le jeune poète Raynal est au nombre de ceux à qui le roi a fait grâce.

BAYONNE, 3 octobre.

La régence est définitivement établie ici. Il y a eu une assemblée générale des chefs; Mina était présent; il ne s'est rien passé d'un bien grand intérêt, mais Mina a été généralement bien reçu. Néanmoins, plusieurs Espagnols arrivés récemment de Londres, reprochent à ce général d'être traître à la liberté. Valdez et Vigo sont toujours fortement opposés l'un à l'autre, et la concorde qui devrait régner [illegible] des hommes qui ser[illegible] même cause [illegible]

SUR LA MÉDISANCE.

SI la médisance est justement considérée par tous les honnêtes gens comme une bassesse, certes ce n'est pas trop que de la mettre au rang des crimes les plus noirs. Le calomniateur, ce fléau de la société, est infiniment plus à redouter que l'ignoble congre ou l'affreux alligator, puisque ces hideux reptiles osent au moins se montrer pour frapper. Qu'un individu froissé dans ses affections ou dans ses intérêts, oublient qu'à la Louisianne le citoyen le plus pauvre peut traduire devant les Tribunaux le coupable, quelque soits on rang ou sa fortune, que cet homme, dis-je, cherche dans la calomnie un soulagement contre l'individu dont il croit avoir à se plaindre, ses juges tont en lui infligeant la peine due à son délit le plaindront peut-être! Mais de quels sentimens les cœurs généreux ne seront ils pas contristés, quand ils sauront qu'il existe des monstres à face humaine, calomniant pour le plaisir de calomnier. Je ne l'aurais pas cru moi-même, si je ne l'avais appris'il y a peu de jours, à mes dépens. Oui, un misérable coquin s'est permis de dire que j'avais assassiné un homme confié à mes soins, et j'ai vu le moment où je commettrais presque une indiscrétion en continuant de visiter mes malades, j'ai vu le moment où par *l'infernal magie de cette phrase diabolique* j'allais perdre le fruit de tant de veilles et de travaux ma *réputation*. Conduit par un ami près de celui à qui la voix publique attribuait le fait, un moment je souris au doux espoir de me trouver face à face avec l'infame pour le faire rougir de sa conduite honteuse en présence d'un témoins respectable; mais cet individu a protesté de son innocence, ajoutant qu'on l'avait mal entendu et mal compris et je me suis vu forcé de suspendre mes démarches, fatigué de ne poursuivre qu'un Sisyphante et rassuré d'ailleurs par cette réflexion aussi naturelle que consolante: c'est que généralement la personnes d'un jugement sein se gardera bien de prêter l'oreille aux méchans qui entreprendraient de nouveau d'attaquer ma reputation. Il suffira de leur répondre: Si vous n'êtes pas des calomniateurs, qu'êtes vous donc? Si vous n'êtes pas des calomniateurs, pourquoi n'avez-vous pas osé vous montrer, qui vous a rendu muets lors de l'insertion dans les papiers publics d'un article sur la calomnie, par le docteur

BARON DE LA WISE,
1 déc. *Docteur en Médecine.*

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'ancienne mure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets; il se charges comme par le passé de toutes sortes de commande et exécutera soi-même, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et chambres particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très belle salle à l'Hotel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

CABRIEL JULIEN,
CONFISEUR DISTILLATEUR.

Rue Conde, No. 30, entre Dumaine et St. Anne.

A l'honneur d'annoncer à tous les habitans de la Nlle-Orléans, qu'ils trouveront constamment dans son magasin un assortiment complet de liqueurs et sirops, dragées, bonbons de tous genres, fruits et fruits en sucre, fruits confits, gelées et à l'eau de vie &c. confitures et pâtes de toutes sortes, chocolat fin, pâte de guimauve, pastilles pectorales, de gomme arabique, des pastilles &c. &c. gomme préparée; on trouve chaque jour chez lui de la pâtisserie fraîche de toute espèce, des gâteaux, nougat blanc et rouge, croquant. Et il se charge des desserts et rafraichissemens en ville, il fera pour la campagne et l'étranger les envois qui lui seront demandés, il annonce aussi à ses collègues qu'il fait venir des boutons de France, qu'il leur rendra les mêmes articles aux même prix et conditions de France. 1er. déc—1m

GABRIEL JULIEN,
CONFITERO Y DESTILADOR.

Calle de Conde No. 30, entre las de Dumaine y Sta. Anna,

Tiene el honor de anunciar á todos los habitantes de la N.-Orleans, que en su almacen se hallará constantemente un surtido completo de licores, jarabes, confites de todas clases, flores y frutas confitadas, frutas cristalisada y en aguardiente &c. Dulces y galeas, chocolate, pasta de malva, pastillas pectorales de goma, estomacal de yayuba, goma preparada &c. &c. Se hallara diariamente en la propia casa pasteles frescos de todas clases, tortas, nougados blancos y colorados. Tambien se hace cargo de los postres y refrescos para casas particulares en la ciudad. Hara para el campo y paises estrangeros los remesas que se le exija. Ademas; previene á los de sus colegas que mandan buscar confites á Francia, que les venderá los mismos renglones, al mismo precio y condiciones de Francia. 1 de diciembre.

AU PUBLIC.

LE glorieux triomphe de la liberté en France dans les mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet dernier, obtenu sur un gouvernement qui avait usurpé tous les pouvoirs et foulait au pied les droits les plus sacrés, a mis en mouvement plusieurs peuples voisins opprimés par le despotisme de quelques mandataires infames; ils se sont levés simultanément et ont suivi un si noble exemple. Quoique jusqu'à présent l'Espagne ne se soit pas prononcée pour le rétablissement de la Liberté dont elle fut si indignement dépouillée pendant le cours des événemens malheureux qui se sont passés naguère dans son sein, les nouvelles favorables qui se succèdent de jour en jour et nous annoncent positivement la réunion d'un grand nombre de patriotes sur la frontière, parmi lesquels se trouvent des hommes influents et d'un grand nom, nous donnent lieu de croire, néanmoins, et à n'en pouvoir douter, que le coup décisif et inévitable sera bientôt frappé, et que cette nation digne à tant de titres d'être libre le redeviendra enfin. L'espoir d'un si beau succès, et les sentimens dont plusieurs ESPAGNOLS qui habitent cette ville sont pénétrés, les ont conduits à former, le 12 octobre dernier, une SOCIÉTÉ PATRIOTIQUE dans le but de contribuer par tous les moyens qui sont en leur pouvoir à la réussite d'une entreprise dont le résultat doit tourner au profit de tous les peuples opprimés. A cet effet, la société a resolu dans une de ses séances qu'il sera ouvert une souscription pour subvenir aux frais de voyage de ces Espagnols expatriés qui, quoique partisans zélés d'une cause aussi juste, se voient, faute de moyens pécuniaires, dans l'impossibilité d'aller grossir les rangs des défenseurs de la liberté.

En conséquence, les personnes suivantes ont été désignées pour recueillir les offrandes des souscripteurs: MM. *Simon* CUCULLU, rue Toulouse, entre Chartres et Royale; *Joaquin* VIOSCA, rue de la Levée, encoignure St. Philippe; *Ramon* MON, rue de la Levée, encoignure Bienville. ☞ Le public est averti que, si par quelque événement imprévu, le projet de la Société ne se réalise pas elle remboursera à chaque souscripteur la somme qu'il aura versée. 30 nov—3

EN débarquement du brick *Franklin*, de Philadelphie et à vendre par les soussignés, 500 rames papier à écrire et à regître, mis en caisses et assortis expressément pour les détaillans de la campagne.

THOMSON & GRANT.
29 nov 39, rue de la Levée

LE soussigné offre à vendre des Portes et Jalousies et des Portes, vitrées, pour maison et cuisine.

27 nov—5 A. RIEFFEL.

TABAC de Macouba, Rapé, de Wood ward à Philadelphie, et Tabac Ecossais, à vendre par caisses ou fractions de bouteilles, chez

27 nov B. REED, rue de Chartres No. 19

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 2 DÉCEMBRE 1830.

LA CAVERNE,
ou
LES VOLEURS.

Opéra en 3 actes, paroles par Dercy, musique par Leseur.

SUIVI DE

LA LETTRE DE CHANGE.

Opéra en un acte paroles par Planard, musique par Boscha.

En attendant le comte ORY--Guillaume Tell, opéras nouveaux.—Et la reprise de Nina ou la folle par amour.

SALLE D'ORLÉANS.

UNE souscription est ouverte pour des BALS de Société qui auront lieu dans la Salle d'Orléans. Les personnes qui desirent y souscrire sont priées de vouloir bien s'adresser chez Mr. J. Davis, où une liste est déposée, ou à Mr. E. Bertus. 29 nov

A FRETER—Le beau brick fin voilier **BALTIC**, capit. Bradford, du port de 200 tonneaux, est maintenant prêt de prendre charge, et ira à la côte pour prendre du sucre. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou bien à

29 nov. STETSON & AVERY.

PARA CAMPECHE,

La famosa goleta mejicana **LUISIANA**, (Campechana) admite la tercera parte de su cargo, fleta y pasageros. Durá la vela del 3 al 4 del entrante. Se despacha abordo 6 en la casa de

29 de nov.—2 FELIZ TRILLAS.

POUR LES BRASSOS ST. JAGO.

(Devant partir Mardi prochain.)

La belle goël. fine voilière **NANCY**, capitaine Miner, ayant la majeure partie de son chargement engagée, fera voile au jour indiqué. Pour frêt ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins bleus, ou bien à

27 nov J. W. ZACHARIE & Co.

A FRETER,

La goëlette **DART**, capit. Adams, est prête à recevoir un chargement, et est, sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa cale, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.

26 nov THOMSON & GRANT.

POUR BALTIMORE—*(Passage seulement)*—Le beau brick fin voilier **AJAX**, capit. R. Benthall, descendra de la côte où il est en chargement, vers le 28 du courant, et fera voile le 30. Il a des logemens convenables. S'adresser à bord, ou bien à

25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LES BRASSES DE ST. YAGO

La goëlette fine voilière **SWAIN**, cap. Green, est maintenant prête à prendre charge et sera promptement expédiée. Pour frêt ou passage, ce bâtiment ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis à-vis les Magasins Bleus, ou bien à

25 nov J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER.

Le beau brick neuf **AVIS**, enregistre A. No. 1. double, cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

25 nov THEO. NICOLET & CO.

PARA SOTO-LA-MARINA Y TAMPICO.

La superior y muy velera fragata mejicana **LA PERLA**, su capitan L. S. Dunbar, lista para admitir su cargamento. Se despachará el 28 del corriente.—Por ajuste del flete ó pasage (tenien lo buenas comodidades) acudir al capitan á bordo, ó á

JAMES W. BREEDLOVE.
23 de nov—6 calle de Magasin.

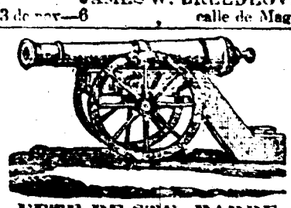

FETE DE STE. BARBE.

LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes pour célébrer la fête de la patronne des canonniers, dimanche 5 decembre 1830, à huit heures précise du matin en grande tenue d'hiver équippement complet, et bouquet de fleurs rouges.

PAR ORDRE.
U. DUREL adj. maj.

La veille au soir il sera tiré une salve et un feu d'artifice sur la place d'armes. 30 nov

AL PUBLICO.

EL glorioso triunfo de LIBERTAD conseguido por la Nacion Francesa en los memorables dias 27, 28 y 29 DE JULIO último contra el Gobierno que escandalosamente habia usurpado el poder hollando los derechos mas sagrados, ha puesto en movimiento á muchos pueblos circunvecinos que, oprimidos por el despotismo de infames mandatarios, se han levantado simultaneamente siguiendo tan noble ejemplo; y aunque la España no se ha pronunciado hasta ahora para restaurar la libertad de que inhabilmente ha sido despojada en las dos desgraciadas épocas que han transcurrido; sin embargo, las noticias favorables que se suceden de dia en dia y que nos anuncian positivamente la reunion de muchos patriotas en sus fronteras, entre los cuales estan hombres que gozan el mas alto prestigio, dan fundados motivos para creer el golpe decisivo é inevitable de aquella nacion por tantos títulos digna de ser libre. Tan ilustres sucesos, unidos á los sentimientos que abrigan varios **ESPAÑOLES** residentes en esta ciudad, les impulsó en 12 de octubre último á la creacion de una **REUNION PATRIOTICA** con el laudable objeto de ayudar por cuantos medios estubiesen á su alcance, á la consecucion de una empresa que debe redundar en bien de todos los pueblos subyugados. Para ello ha resuelto en una de sus sesiones que se abra una suscripcion con el fin de subvenir á la traslacion de aquellos Españoles espatriados que, aun que celosos en la defensa de tan justa causa, no les es posible acudir á unirse á las filas de los libres por falta de ausilios para su viage.

En consecuencia fueron nombrados para la recolectacion, los Sres. Dn. M. Simon Cucullu, Dn. Joaquin Viosca y D. Ramon Mon, quienes tendrán abiertas listas parciales y espuestas á la generosidad pública en sus respectivos almacenes: el primero, calle de Tolosa, entre Chartres y Real; el segundo, en la de la Levée, esquina á la de St. Felipe; y el tercero en la esquina de Bienville y Levée; advirtiendo que en el caso de no efectuarse esta medida por cualquier punto, serán reintegrados los contribuyentes de las sumas que hayan depositado.

30 de noviembre—3

EN débarquement des navires Talma, Azelia, Cassander, Neptune et autres de New-York et à vendre au No. 30, rue de la Levée.

100 caisses chocolat apprêté,
15 colis brodequins fins,
60 barils ale de Mounsey,
80 barillets beurre de Goshen 1ère. qualité,
30 boucauds fromage de Goshen frais,
200 colis thé de diverses qualités en caisses et boites de 6 et 13 livres,
21 pipes et quart de pipes vin des Canarie,
40 quart de pipes vin de Colmenar,
50 barillets pois (split-peas)
25 demi baril bœuf de famille de Fulton,
50 barillets tabac de Richmond,
&c. &c. THOMSON & GRANT.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY,

JEUDI, 16 décembre prochain, il sera vendu à la Bourse,

UN TERRAIN situé rue de Condé, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, ayant une maison dessus en briques et à étage, borné d'un côté par la propriété de Mr Belot, et de l'autre par celle de Mr. Duralde.

CONDITIONS:—Payable $2000 comptant, le reste à 12, 18 et 24 mois de termes en billets à satisfaction et hypothèque. Le vendeur se reserve le droit d'occuper la maison jusqu'au 15 de février prochain. 1 déc.

PAR J. LE CARPENTIER & Co.

MERCREDI 1er. Décembre prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu

Douze paniers FAYENCE, assorti, couleur de crême et festonnée. 29 nov

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu Vendredi, Samedi et Dimanche (3, 4 et 5 Decembre prochain:)

150 Mules du Monjque,

arrivées récemment de Matamoros. Plusieurs de ces animaux sont d'une grandeur remarquable, et ils sont tous dans le meilleur état. La vente se fera chez l'encanteur, et continuera de jour en jour, jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Conditions.—Pour toutes sommes au-dessous de $100, comptant; pour toutes sommes de plus de $100 et au dessous de $300, quatre mois de crédit, et pour toutes sommes au-dessus de $300, douze mois de crédit, en par l'acquéreur fournissant un billet endossé à la satisfaction du vendeur. 26 nov—3

PAR F. BUTILLET.

Ventes de propriétés de grandes valeur.

IL sera vendu samedi 4 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett,

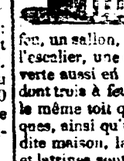

UNE MAISON située rue des Français, près de l'esplanade, entre les rues Moreau et Victoire, en briques et couverte en ardoises, consistant en quatre appartemens, dont trois à feu, un sallon, quatre cabinets, et une cave sous l'escalier, une cuisine à étage, en briques et couverte aussi en ardoises, de quatre appartemens dont trois à feu. Le corridor se trouve placé sous le même toit que la maison, et est carrelé en briques, ainsi qu'une galerie qui fait partie de la dite maison, la cour est carrelée en briques, puits et latrines sont aussi en briques. Le tout bâti sur un terrain mesurant 29 pieds de face (non compris les mitoyennes) sur 68 pieds de profondeur, (plus ou moins,) bien construit et toute neuve, la maison maintenant occupée donne un revenu de $35 par mois.

Elle est assurée pour sept mois et a un bail de onze mois, à compter du 3 du mois d'août passé.

DE PLUS,

QUATRE TERRAINS.

1o. Deux terrains situés près du bassin de la Compagnie de Navigation. Ces deux terrains sont désignés par les Nos. 11 et 12, au plan dressé le 21 février par Mr. Joseph Pilié, Voyer de la ville. Le No. 11 mesure 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orleans, et 63 pieds 10 pouces de face à la continuation de la rue St. Pierre. Le No. 12, mesure aussi 63 pieds 10 pouces de face à la rue d'Orléans, et 63 pieds 10 pouces de face à la continuation de la rue St. Pierre, (le tout mesure française.) Chacun de ces terrains fait face aux rues St. Pierre et Orléans.

2o. Un lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, près du Rail Road, rue Bagatelle entre les rues St. Jean-Baptiste et Girod, No. 269, mesurant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur, dans l'Ilet No. 27, (mesure française.)

3o. Un terrain situé dans le même faubourg, No. 354, rue St. Avide, entre les rues Annette et St. Antoine, mesurant 60 pieds de face sur 150 de profondeur, (mesure française.)

CONDITIONS.—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

☞ Les actes de vente seront passés chez Mr. Louis T. Caire, Notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 nov—12.

A VENDRE.

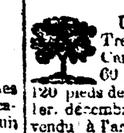

Un TERRAIN situé dans la rue Trémé, entre les rues Jackson et du Canal (faubourg Ste. Marie) mesurant 60 pieds de face sur la rue Trémé, sur 120 pieds de profondeur. Si d'ici au mercredi 1er. décembre prochain, le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan (à la Bourse de Hewlett) le même jour, à midi.

De plus—Plusieurs **DOMESTIQUES** de prix, qui, si d'ici à la même époque ne sont pas vendus, seront aussi criés le même jour à la même heure, et au même lieu que le terrain. Pour de plus amples informations s'adresser au soussigné.

☞ Le terrain sera vendu payable à un an de terme, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

20 nov—10. M. PETIT.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE
DES
NATCHITOCHES.

(21ème. CLASSE DE 1830.)

Le tirage aura lieu le mercredi 8 Décembre.

Prospectus:
GROS LOT,
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,800	1,800
1	" "	1,400	1,400
1	" "	1,200	1,200
1	" "	1,000	1,000
6	" "	500	3,000
8	" "	200	1,600
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	30	4,680
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200
8760 LOTS			$ 73,980

16600 BILLETS BLANCS.

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS..... $ 4
DEMI BILLETS..... 2
QUARTS DE BILLETS..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES:—demi et quart en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
16 nov. *Directeur.*

Habillemens de Mode,
DE PHILADELPHIE,
Magasin rue de Chartres, No. 7.

LE soussigné ayant transporté son magasin de la rue Conti No. 28, à la rue de Chartres, No. 7, offre ses remerciemens à ceux qui lui ont, jusqu'à ce jour, accordé leur pratique, et les prie de vouloir bien lui continuer leurs encouragement.

☞ Il tient un assortiment D'HABILLEMENS D'HOMMES, faits à Philadelphie d'après les dernières modes de Londres et de Paris, qu'il vient de recevoir.

*** Ses prix sont excessivement bas.

25 nov—6m JAS. BURR.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitans qui désirent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à

26 nov J. MAGER.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises du Granier, chez

26 nov J. MAGER.